



17ÈME TOURNOI INTERNATIONAL SENIORS D'ANGLET 5 ET 6 JUILLET 2025

LIEU : SALLE SAINT-JEAN - 9, AVENUE DE BRINDOS
- 64600 ANGLET

REGLEMENT PARTICULIER

N° DOSSIER FFBAD : 2404543 - N° AUTORISATION FFBaD : En cours

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne :

Article 1 : L'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Cette compétition se déroule selon les règles de la Fédération Française de Badminton et les dispositions générales du Guide du Badminton (et notamment de la procédure de gestion des cartons et des sanctions (FFBaD / GdB / édition – 2017/1 - Chapitre 3.3. Les principes sportifs> Circulaire cartons). En aucun cas plus de 8 matchs par jour et par joueur ne seront autorisés. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains. La compétition se déroulera à la Salle ST JEAN (9 terrains). Pour accéder aux parquets du gymnase, une paire spécifique de Chaussures de Salle est obligatoire.

Article 3 : Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre Principal : M. LECOINTE Emmanuel et de la Juge-Arbitre Adjointe : Mme POMIES Christelle leurs décisions seront sans appel.

Article 4 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels.

Article 5 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFBaD (ou à leur Fédération pour les étrangers) et ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les participants devront être licenciés à la date des tirages au sort et avoir l'un des classements suivants : NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 ou N1.

Article 6 : Tableaux proposés :

- Séries N : 3 tableaux possibles avec les Doubles (Hommes et Dames) le samedi, les Mixtes le dimanche et les simples sur les deux jours ;
- Séries R, D, P, NC : 2 tableaux possibles avec les Doubles (Hommes et Dames) le samedi et les Mixtes le dimanche ;
- **PAS DE SIMPLE pour les Séries R, D, P, NC ;**

Séparation des tableaux selon les côtes FFBaD du CPPH au jeudi précédent le tirage au sort. Les tableaux se déroulent en poules et en élimination directe en phases finales dans toutes les séries. Nombre maximum de joueurs : Il sera lié au nombre maximum de matchs possibles sur le week-end, soit environ 300.

Article 7 : Les horaires des matchs ne seront pas affichés dans la salle. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 45 minutes avant l'heure de leurs matchs. Tout joueur souhaitant s'absenter pendant la compétition devra obligatoirement en référer au Juge-Arbitre. Cette absence sera programmée suivant les indications ci-dessus. En cas de retard supérieur à 10 minutes, le joueur sera déclaré WO et sanctionné. Le temps d'échauffement comprenant la préparation des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du moment où le match est appelé.

Article 8 : Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours. En cas de WO non justifié, les sanctions prévues par la circulaire forfaits de la FFBAD seront appliquées (FFBaD / GdB /édition – 2017/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits). Les justificatifs devront être envoyés à la ligue de nouvelle aquitaine de badminton soit par mail à l'adresse suivante contact@lnaqbad.fr soit par courrier à l'adresse suivante :

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton
2, avenue de l'Université
33400 TALENCE

Article 9 : En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé avec l'accord du Juge-Arbitre principal et des joueurs concernés pour les doubles. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente et sur place uniquement si le tableau concerné n'a pas encore débuté.

Article 10 : En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition en concertation avec le Juge-Arbitre Principal.

Article 11 : Les volants du tournoi sont ceux homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant officiel sera le RSL3. Ils sont à la charge des participants.

Article 12 : Tout volant touchant le plafond ou une structure aérienne sera remis une fois à l'engagement. En cours de jeu il sera compté faute. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.

Article 13 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 3 sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

Article 14 : Le temps de repos minimal entre les matchs sera de 20 minutes.

Article 15 : Les matchs seront en auto-arbitrage. Le juge-arbitre pourra affecter un arbitre sur n'importe quel match. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par des arbitres officiels.

Article 16 : Les vainqueurs et finalistes de chaque série seront récompensés par des lots. Les vainqueurs et finalistes de la série N seront récompensés en espèces [200€ gagnants/100€ finalistes] (sous réserves que des joueur(se)s classés N soit inscrits sur le tableau joué)

Article 17 : Les droits d'engagement sont de 19 € pour un tableau, 23 € pour 2 tableaux et uniquement pour les joueur(se)s N 25 € pour 3 tableaux. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (email ou courrier) jusqu'à remplir les tableaux à 90%. Les 10% restant seront complétés par les meilleur(e)s CPPH des joueur(se)s ou paires dont les inscriptions seront arrivées ensuite et avant la date limite du 19 juin 2025. Pour être prises en considération, elles devront être accompagnées du règlement des droits d'engagement. Ne sont toutefois pas concernés par ce dernier point les clubs étrangers qui pourront régler sur place pour leur éviter les frais bancaires. La date limite des inscriptions est fixée au **19 juin 2025**. La confection des tableaux se fera le **25 juin 2025**. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf cas de force majeure dûment justifié par une attestation appropriée.

Article 18 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 19 : Le présent règlement ne sera pas affiché dans la salle mais visible via Badnet. L'échéancier ainsi que les tableaux seront consultables sur l'application E-bad tout au long du week-end.